



Le présent projet est financé
par l'Union européenne



Termes de référence

Appel à consultation dans le cadre du programme « Pilier de Développement à l'appui du Programme régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord »

Lignes Directrices sur l'application des procédures internationales et nationales concernant l'hébergement d'urgence et les centres de jour pour les Victimes de la Traite des êtres humains

Introduction

Le Maroc est un pays de destination et de transit pour les migrants désireux d'atteindre l'Europe et a été le premier pays nord-africain à signer un partenariat de mobilité avec l'Union européenne en juin 2013. Le Ministère de l'Intérieur estime qu'en 2013, entre 25.000 et 40.000 migrants en situation irrégulière se sont trouvés au Maroc.¹ Conscient de l'importance d'une prise en charge humaine de cette population en situation de vulnérabilité, le Maroc a mis en place depuis 2013, une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) et un plan d'action approprié, menant à une politique globale en matière d'immigration (refonte de la Loi No. 02-03 relative à l'entrée, le séjour des étrangers et la lutte contre l'émigration irrégulière), d'asile et la traite.

Ainsi, le gouvernement marocain a entrepris des réformes en ce qui concerne sa politique migratoire, notamment par l'élaboration de trois projets de loi relatives à la traite des êtres humains, l'immigration et l'asile. Par ailleurs, la Loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains a été approuvée le 25 août 2016. Ce texte introduit pour la première fois dans le droit marocain la définition de ce phénomène dans la législation nationale, en consonance avec la législation internationale visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres-humains, en particulier des femmes et des enfants.

Dans le même contexte, le Maroc a également entrepris deux campagnes de régularisation, une première campagne en 2014 et une deuxième qui a été lancée le 12 décembre 2016², pour permettre à certains migrants en situation irrégulière au pays de régulariser leur statut. Cependant, certains migrants sont encore en situation irrégulière et n'ont pas les ressources nécessaires pour retourner dans leur pays d'origine. Il est en effet estimé qu'à mesure que la

¹ « Etude d'identification des besoins des communautés de migrants et des communautés hôtes en Afrique du Nord » (Avicena Health & Social Projects, septembre 2016), Pilier Développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord ; OIM Maroc, septembre 2016.

² Pour plus de détails : <http://telquel.ma/2017/04/17/deuxieme-campagne-regularisation-migrants-en-on> 1543585 (dernier accès 20 Juillet 2017).



Le présent projet est financé
par l'Union européenne



durée du séjour d'un migrant bloqué au Maroc progresse, sa vulnérabilité a tendance à s'accroître. Ces situations de blocage et l'absence de lieux d'accueil, notamment des emplacements adaptés et protégés qui prennent en considération les questions de genre et/ou la présence des victimes de la traite des êtres humains, peuvent conduire à des situations d'exploitation et d'abus.

Au sein de la population de migrants en situation de vulnérabilité au Maroc, une attention particulière devrait être portée aux mineurs non-accompagnés, aux femmes seules avec enfants, aux victimes de la traite des êtres humains et du trafic illicite des migrants, aux personnes âgées, ainsi qu'aux migrants avec des besoins médicaux spécifiques.

A ce jour, ils n'existent pas des structures publiques ou privés d'hébergement des migrants vulnérables au Maroc. Le système d'hébergement prévalant aujourd'hui dans le Royaume en faveur des populations migrantes mentionnées repose essentiellement sur une forme de soutien associatif, sur des formes d'aides communautaires ou familiales. A cet effet, les populations fortement vulnérabilisées devraient bénéficier de façon prioritaire d'un hébergement adapté à leurs besoins en incluant la prise en charge des services sociaux, médicaux et psychosociaux, l'assistance juridique et administrative, une prise en charge sécuritaire (en prenant en compte les mesures de protection et de confidentialité nécessaires), ainsi qu'un encadrement éducatif et professionnel.

Dans ce contexte, le projet de l'Union européenne, mis en œuvre par l'OIM, intitulé « Pilier de Développement à l'appui du Programme régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord » se concentre sur le renforcement de la résilience des populations migrantes tout en renforçant les droits et la cohésion sociale entre les communautés de migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés et leurs communautés d'accueil à travers des interventions de protection et d'assistance directe au niveau national et local.

Une des priorités dans le cadre de cette initiative est de soutenir les autorités nationales et les organisations de la société civile dans le renforcement du réseau d'hébergement d'urgence et des centres de jour pour les populations migrantes, les demandeurs d'asile, les réfugiés ainsi que les communautés d'accueil.

Objectifs de la consultation

Dans ce contexte, et afin de contribuer au bon achèvement des objectifs de ce programme, le présent appel à consultation a pour objet principal d'élaborer des lignes directrices ayant trait à l'application des procédures internationales et nationales ainsi que les bonnes pratiques concernant l'hébergement d'urgence et les centres de jour pour les victimes de la traite des êtres humains. Cette démarche s'inscrit dans une approche humanitaire et s'aligne sur les standards internationaux de droits humains, visant à offrir un hébergement (approche holistique) aux



Le présent projet est financé
par l'Union européenne



personnes en situation de vulnérabilité, et particulièrement aux victimes de la traite des êtres humains, afin de répondre à un besoin essentiel en matière d'assistance et de protection.

Les institutions gouvernementales et les acteurs de la société civile qui travaillent directement avec les victimes de la traite des êtres humains doivent être concernés par les droits fondamentaux des victimes et leurs besoins spécifiques. Ainsi, ces organismes doivent connaître les principes des droits humains, les instruments et les mécanismes internationaux et nationaux afin d'assurer que toutes les mesures qu'ils prennent respectent et protègent les droits de ces personnes. Dans la majorité des cas, les victimes sont sujets à des violences physiques, sexuelles, psychologiques et sont exploitées et ceci est perpétré sur une longue durée.

L'objectif principal de ces lignes directrices est de fournir des principes de base ainsi que des suggestions spécifiques pour la gestion de l'abri et l'hébergement pour les victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de la législation internationale ratifiée par le Maroc et relevant de la législation domestique, ainsi que dans des autres textes de lois relatifs au domaine pénal et/ou civil. Finalement, les lignes directrices fourniront des recommandations en ligne avec les mécanismes de référencement et le plan d'action national en cours d'élaboration.

A cet effet, ces Lignes Directrices sur l'hébergement d'urgence et les centres de jour pour les victimes de la traite des êtres humains visent à promouvoir la coopération entre tous les acteurs clés dans ce domaine et à proposer des procédures et actions à suivre lorsqu'une victime est identifiée afin de protéger leurs besoins et leurs droits humains.

Livrables

Le/la consultant/e sera responsable de :

- 1. Réaliser un état de lieux :** évaluation des mécanismes et procédures nationales en matière de protection existantes (analyse SWOT ou similaire).
- 2. Organiser des rencontres et entretiens avec les principaux acteurs gouvernementaux, de la société civile, ainsi que les acteurs internationaux** afin de recueillir toutes les informations et données nécessaires pour la bonne mise en œuvre de cette initiative.
- 3. Élaborer les Lignes Directrices** sur l'hébergement des victimes de traite des êtres humains conformes aux procédures internationales et nationales concernant l'hébergement d'urgence et les centres de jour, lesquelles devront inclure les prochaines informations :
 - a. **Introduction:** objectives, portée, champ d'application et le public cible, concepts-clés utilisés tout au long du document, ainsi qu'une présentation des cadres normative internationaux et nationaux et des structures nationales (pratiques actuelles, défis, etc.).



Le présent projet est financé
par l'Union européenne



b. Principes directeurs fondamentaux et procédures dans les différentes étapes et modalités d'accueil, de prise en charge et de suivi des victimes de la traite des êtres humains :

- i. Services d'appui pré-hébergement : Accueil ; modalités de détermination de la minorité ; consentement ; entretiens et référencement.
- ii. Gestion, composition et structure des installations et du personnel : règlement intérieur/politique de protection des victimes ; formation du personnel ; supervision financière et logistique.
- iii. Séjour et prise en charge (court et moyen terme): modalités de support ; assistance et services intra-centre et extra-centre ; sécurité, vie privée et protection des données ; prise en charge et services sociaux de base (ex. nutrition, hygiène, éducation, services psychologiques) ; assistance légale et mécanismes de recours accessibles aux victimes de la traite; activités éducationnelles et récréatives.
- iv. Départ et suivi post-centre (moyen et long-terme).

c. Identifier des bonnes pratiques et des recommandations principales.

- 4. Élaborer un plan de visibilité et de communication** afin de présenter les Lignes Directrices au public cible, sensibiliser les partenaires clés, les communautés d'accueil et les migrants sur l'importance de connaître les principes de base sur l'hébergement d'urgence et les centres de jour, les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains ainsi que les recommandations essentielles afin d'assurer une prise en charge holistique de ces personnes.
- 5. Organisation des séances de formation afin de promouvoir l'utilisation des Lignes Directrices** par les institutions concernées, en particulier les institutions nationales et les organisations de la société civile (OSC) qui travaillent dans ce domaine. Cette action aura un focus particulier sur les OSC qui bénéficient du soutien financier à travers de ce projet.
 - a. Les séances de formation porteront comme sujet la présentation des Lignes Directrices ainsi que la préparation des cas pratiques pour les participants.
 - b. Un minimum de cinq séances sera organisé dans les différentes villes cibles du projet.
 - c. Le consultant assurera, avec le soutien et la supervision de l'OIM, l'animation des séances et la préparation de l'agenda, des supports pédagogiques et des matériaux à distribuer aux lors des sessions ainsi que l'élaboration d'un rapport final des ateliers incluant des recommandations pour le suivi post-formation.



Le présent projet est financé
par l'Union européenne



Format

Les Lignes Directrices doivent être rédigés en français et ne dépasseront pas les 60 pages en format Word. Toute annexe des données supplémentaires doit être soumise dans MS Excel/Word avec l'ensemble de données, des tableaux et des graphiques utilisés dans le rapport. Les règles de l'OIM doivent être respectées pour la bibliographie et les citations. Un résumé exécutif (en français) des Lignes Directrices exposant les principales conclusions et recommandations doit être réalisé.

Qualifications et Expériences requises :

- **Education, formation et connaissances :**
 - Diplôme universitaire, de préférence en droit international, études migratoires, études de paix et conflits, travail social ou une des sciences sociales et de préférence un diplôme d'études supérieures aux niveaux de maîtrise ou de doctorat.
 - Connaissances solides en matière de politiques publiques migratoires, des modèles d'hébergement d'urgence et des dispositifs de prévention et protection des personnes vulnérables ;
 - Connaissances solides du contexte politique, socioculturel, législatif et institutionnel du Maroc.
- **Expérience :** Expérience prouvée d'au moins 5 ans en matière de migration, droits humains, travail sociaux, ; Expérience de travail avec les migrants ou expérience de travail auprès des survivants d'abus, de traite des êtres humains ou d'autres traumatismes ; Expérience en liaison avec les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les fournisseurs de services locaux, ainsi que les bénéficiaires, y compris les communautés de migrants ; Bonne connaissance du contexte migratoire marocain et du système hébergement pour des populations vulnérable ; Expérience ou familiarité avec les autorités de l'immigration et/ou de la famille droit et de l'immigration ; Expérience pratique dans la collecte des données primaires, y compris la conduite et le rapport des résultats des entrevues avec les informateurs clés et des discussions de groupes de discussion ; Expérience de travail avec les Nations Unies, les organisations de la société civile internationales et locales serait un atout.
- **Langues :** Excellente maîtrise de l'anglais et du français (écrit et parlé). La connaissance de l'arabe serait un atout.
- **Compétences :** Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles ; Excellentes compétences en communication orale et écrite, compétences en rédaction de rapports techniques ; Une bonne organisation personnelle, des compétences



Le présent projet est financé
par l'Union européenne



interpersonnelles et de communication ; Possibilité d'écrire des rapports clairs et concis et de consolider l'information à partir de diverses sources ; Fortes compétences analytiques, aptitudes organisationnelles et motivation pour les résultats ; Capacité de travailler de manière efficace et harmonieuse avec des personnes de cultures variées et de milieux professionnels.

Durée et paiements

La durée de la consultation est de 03 mois (octobre à décembre 2017). Les modalités de paiement seront déterminées dans le contrat et prendront en considération les livrables accordés. La rémunération sera catégorisée selon les directives des Nations Unies en matière de rémunération des consultant-e-s.

Dépôt de dossier de soumission

Les candidat-e-s intéressé-e-s par cet appel à candidature sont prié-e-s d'envoyer leur CV et une lettre de motivation ainsi que tout autre document pouvant servir de support à la candidature (publication, travail personnel, rapport, référence bibliographique, etc.) en indiquant en objet « Programme RDPP Maroc - Lignes Directrices pour les victimes de la traite des êtres humains » à l'adresse électronique : iomrecrute@iom.int

Délai de soumission : Les propositions doivent être soumises au plus tard le **Vendredi 1^{er} Septembre 2017 à 12h.**

Seuls les candidat-e-s sélectionnés seront contactés.